



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE MOREAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 3 juin à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents :

MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie, LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, TALMONT David, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, DENIS David, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann.

Absents excusés :

MM. LE GAILLARD Didier (Pouvoir à Mme TALMONT Marie-Christine), LE HOUZEZEC Romy (Pouvoir à Mme PICAUT Marie-Pierre), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à M. MARZIN Mikaël), CAMPS Tristan (Pouvoir à Mme PICAUT Nathalie), RIQUELME Jean-Pierre (Pouvoir à M. POUILLAUDE Maurice), MOISDON Gabin (Pouvoir à M. ROSELIER Pascal), LE TOHIC Morgane.

Le Conseil Municipal a désigné M. David DENIS en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation : 24 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Votants : 26

Création d'un règlement intérieur des camps

(Délibération 2022_06_03_11)

Mme Marie-Pierre PICAUT, adjointe au Maire, propose au conseil municipal de mettre en place un règlement intérieur des camps pour éviter des problèmes de responsabilité vis-à-vis du matériel et permettre une équité entre les enfants avec la mise à disposition de tentes fournies par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le règlement intérieur des camps annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré à Moréac,
Les Jour, mois et an susdits.

Le Maire

